

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2009  
(convocation du 29 juin 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 13 h 20  
M. DAVID Alain à M. LABISTE Bernard à partir de 13 h 40  
M. BOBET Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 50  
Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à partir 14 h 50  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 30  
M. FAVROUL J.Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 40  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 30  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 13 h 20  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine jusqu'à 14 h 50 puis à M. FELTESSE à compter de 14 h 50  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis à partir de 13 h 10  
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOULET Thierry  
M. BONNEFOY Christine à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 00  
M. BRUGERE Nicolas à Mme SAINTE ORICE à partir de 13 h 10  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PARCELIER Muriel  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 13 h 40 puis à Mme FAORO Michèle à compter de 14 h 50  
M. DAVID Yohan à M. DUPOUY Alain jusqu'à 11 h 35

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 13 h 35  
M. DOUGADOS Daniel à Mme BALLOT Chantal à partir de 14 h 50  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
M. DUCASSOU Dominique à Mme PIAZZA Arielle à partir de 13 h 40  
M. DUPOUY Alain à M. CAZABONNE Didier à partir de 13 h 00  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard de 10 h à 12 h 00  
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert à partir de 13 h 00  
M. JUNCA Bernard à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 14 h 50  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck à partir de 13 h 20  
M. PALAU Jean-Charles à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 15  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas à partir de 13 h 45  
M. QUANCARD Denis à M. DUART Patrick à partir de 14 h 50  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 25  
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 13 h 20  
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 10  
M. SENE Malik à M. EGIRON Jean-François à partir de 12 h 40

#### **EXCUSE :**

M. DELAUX Stéphan

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Ligne L,G,V, Sud Europe Atlantique - Protocole d'intention pour le financement de la réalisation de la ligne ferroviaire Tours/Bordeaux, Bordeaux/Espagne et Bordeaux/Toulouse -**

Monsieur HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet de LGV Sud Europe Atlantique consiste en la réalisation de lignes nouvelles à grande vitesse dédiée aux voyageurs dont un premier tronçon entre Tours et Bordeaux, projet essentiel pour le développement économique régional, qui permettra de mettre Bordeaux en 2016.

Par sa délibération du 2009/31 du 16 janvier 2009, la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- s'est associée aux remarques formulées par les autres collectivités territoriales,
- a confirmé le financement de la première phase Tours/Bordeaux par son inscription au PPI 2009/2013,
- a autorisé Monsieur le Président à signer le protocole d'intention proposé par l'Etat, sous réserves :
  - que toutes les remarques formulées par la Communauté urbaine de Bordeaux soient prises en considération,
  - que le protocole soit bien un principe de répartition financière ultérieurement mis au point par des conventions spécifiques, intégrant les sommes déjà engagées et versées dans le cadre de ce projet,

Cette position était conforme à la volonté de notre Etablissement Public de contribuer dans toute la mesure de ses moyens, et bien sur dans les limites de ses compétences, à l'amélioration de la desserte de l'agglomération bordelaise.

Au vu des positions largement favorables, mais pour la plupart assorties de réserves, des cinquante cinq collectivités et établissement publics de coopération intercommunales sollicités, le gouvernement a décidé de suspendre le lancement de la deuxième phase de la

consultation visant à sélectionner un concessionnaire pour la réalisation et l'exploitation de la ligne nouvelle. La relance du dossier est suspendue à l'accord de collectivités représentant au moins 95 % des financements attendus.

Par une lettre datée du 15 mai 2009, le Préfet de Région a exposé les réponses que le gouvernement apporte à nos réserves. Il demande que la Communauté urbaine de Bordeaux soit en mesure de signer le protocole avant le 15 juillet. Des contacts ont été pris avec les services de l'Etat, tant au niveau technique qu'au niveau du Préfet lui-même, pour préciser de nombreux détails relatifs aux réserves que nous avions posées.

Enfin, le Président de la CUB s'est associé à une démarche commune des grandes collectivités d'Aquitaine auprès du Premier Ministre, suite aux difficultés rencontrées pour le lancement de la concertation nécessaire pour la mise au point du tracé de la ligne à grande vitesse dans le pays basque. Suite à cette lettre du 17 juin 2009, des assurances verbales ont déjà été apportées par le représentant de l'Etat quant à la poursuite des études et des démarches préparatoires sur ce tronçon, le temps de préciser les modalités de concertation dans un contexte sensible.

Dans ce contexte, l'analyse des réserves émises par la CUB dans sa délibération 2009/31 du 16 janvier 2009 est la suivante :

- a) demande de financements complémentaires de la part de RFF, du délégataire et de l'Europe

L'Etat a inscrit une partie des opérations de la 2<sup>ème</sup> phase du bouchon ferroviaire de Bordeaux au « plan de relance » ; comme vous le savez, cette deuxième phase est partie intégrante du projet « Tours Bordeaux ». Il a surtout présenté une demande de financement à la Commission Européenne dans le cadre du plan de relance européen (appel à projet RTE – T).

Pour ce qui concerne les financements apportés par RFF et le délégataire, il reste impossible d'en préjuger le montant exact puisque c'est l'objet même de la deuxième phase de consultation.

- b) un engagement ferme sur le délai de réalisation de la ligne Bordeaux/Tours  
L'Etat a prononcé la déclaration d'utilité publique de la ligne à grande vitesse Tours Angoulême le 10 juin 2009. Les conditions juridiques d'engagement de l'opération Tours Bordeaux sont donc désormais remplies. Le retard pris en raison du report de la 2<sup>ème</sup> phase de consultation pour le choix du concessionnaire peut être estimé à six mois. Il ne pourra pas être rattrapé. Cependant, la volonté de tous les partenaires de débloquer la situation est manifeste ; le Préfet de Région a assuré le président de la communauté urbaine que le processus serait relancé sans attendre la signature effective du protocole.

- c) la présentation des modalités de calcul des prévisions de trafic et instauration du principe d'un retour à bonne fortune pour les Collectivités au prorata de leurs investissements

Le Préfet de Région a confirmé que les dispositions prévues aux articles 6 et 7 du protocole permettent de répondre aux préoccupations de la CUB. En effet, une convention de financement sera mise au point entre l'Etat, RFF et les collectivités locales concernées et signée avant la signature du contrat de

concession entre RFF et le concessionnaire. Dans le cadre de la mise au point de cette convention, les collectivités seront tenues informées des éléments essentiels de l'analyse des offres et les dispositions du protocole seront ajustées pour prendre en compte les évolutions du projet et préciser les clauses de terminaison, d'amendements au contrat de concession et de retour à bonne fortune.

- d) la mise en place d'un observatoire des retours fiscaux du projet pour l'ensemble des communautés et communes de l'aire urbaine

Des discussions techniques avec les services de l'Etat concernés (Direction régionale de l'Equipement et Direction régionale des services fiscaux) sont engagées pour définir les modalités de fonctionnement de l'observatoire des retours fiscaux ; l'observatoire examinera notamment les retours fiscaux directs du secteur ferroviaire sur le territoire et mènera des analyses pour évaluer l'impact de l'amélioration des dessertes ferroviaires sur l'économie de l'agglomération bordelaise. Cette modalité innovante de suivi des impacts du projet intéresse beaucoup nos partenaires.

- e) la Communauté urbaine de Bordeaux assume le portage financier de la part de financement intéressant l'aire urbaine

L'Etat confirme que la répartition des contributions financières entre collectivités d'Aquitaine pourra être ajustée d'ici la signature de la convention de financement précitée (article 5 du protocole). Cette disposition pourrait être mobilisée pour assurer, selon des modalités à définir, le retour à la Communauté Urbaine de Bordeaux des surcroûts de recettes fiscales liées au développement du trafic ferroviaire à grande vitesse.

- f) des précisions sur les modalités de calcul des contributions appelées

Les modalités de calcul des contributions appelées sont jointes en annexe au présent rapport.

- g) le montant maximal de participation

Comme indiqué au point c) ci-dessus, c'est dans le cadre de la préparation des conventions de financement que l'ensemble de l'équilibre financier des opérations constituant la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique sera réexaminé.

- h) la garantie que ses propres projets de développement des accès à la Gare et du TCSP soient soutenus par l'Etat à la hauteur de ses attentes

La 3<sup>ème</sup> phase de réalisation de transport en commun en site propre de la CUB a été retenue par l'Etat (appel à projet sur les transports urbains hors Ile de France) pour le montant de 42,6 M€. La mise en place de l'Opération d'intérêt national Euratlantique avance bien. Cependant, les discussions relatives au financement des opérations d'accompagnement de cette opération ne pourront réellement être engagées qu'à l'automne, sur la base de premiers bilans.

Le Préfet, dans sa lettre du 15 mai, marque aussi son intérêt pour le projet du tram-train du Médoc, dont il attend le dépôt pour le 2<sup>ème</sup> appel à projets sur les transports urbains.

- i) connaissance du montant financier estimé et non du seul pourcentage de participation attendue

Les évaluations existantes pour l'ensemble du projet Sud Europe Atlantique et l'application des pourcentages de financement prévus au protocole donnent un engagement global à terme de la CUB de 229 M€ en valeur 2006, soit 300 M€ en euros courants. En prenant en compte les dépenses déjà réalisées au titre du bouchon ferroviaire et de la 1<sup>ère</sup> phase du pôle Saint Jean, l'engagement de l'Etablissement public atteint 350 M€ courants.

En sus de nos réserves, il convient de rappeler que la CUB a obtenu plusieurs mesures complémentaires importantes :

- la confirmation que les investissements consentis par les collectivités locales au titre du financement de ces infrastructures seraient amortissables sur une durée cohérente avec leur durée de vie. Le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique a accordé l'autorisation exceptionnelle et dérogatoire d'amortir sur une durée équivalente à celle des emprunts contractés pour financer la contribution de la CUB.
- l'ouverture d'une ligne de crédit par la Caisse des Dépôts et Consignation de sept milliards d'euros, pour le financement à hauteur de 50 % des subventions apportées par les collectivités locales. Ces prêts seront accordés au taux du livret A + 1%, pour une durée pouvant atteindre 50 ans.

Enfin, il convient de rappeler que les retombées de la grande vitesse au profit du territoire sont tributaires du dynamisme et du rayonnement propre de l'agglomération. A ce titre, la CUB peut prendre acte de l'intérêt de la dotation de 475 M€ apportée par l'Etat au projet Campus du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur de Bordeaux (PRES), que la CUB a appelé de ses vœux et qu'elle soutient à travers le projet Agglo-campus.

Ces nombreuses avancées ne lèvent pas toutes nos préoccupations au regard d'un projet exceptionnellement important, tant pour le développement du territoire métropolitain de Bordeaux qu'au regard des capacités financières de la CUB et de son territoire.

Cependant, elles témoignent de la réalité de la volonté de tous les partenaires de contribuer à résoudre les problèmes identifiés.

Compte tenu de l'importance du projet, et conformément à notre volonté de ne pas retarder encore l'engagement de la 1<sup>ère</sup> phase du projet, à savoir la ligne Tours Bordeaux, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- prendre acte des réponses que l'Etat a apporté aux réserves exprimées par la délibération du 16 janvier 2009,
- exprimer le regret que la 2<sup>ème</sup> phase de l'appel d'offres pour le contrat de concession sur le tronçon Tours Bordeaux ait été différée, retardant d'autant le rassemblement des éléments nécessaires pour lever les questions en suspend,
- confirmer la volonté de préserver la capacité de financement nécessaire dans le PPI à cinq ans pour de la première phase Tours/Bordeaux, et d'être tenu informé :

- ✓ des travaux de l'observatoire des retombées et économiques mises en place par l'Etat et RFF.
  - ✓ des négociations à intervenir quant au contenu des conventions de financement,
  - ✓ enfin, des concertations et travaux préparatoires au GPSO
- autoriser Monsieur le Président à signer le protocole d'intention ci-joint,
  - demander que les mesures de protection contre les nuisances sonores, les travaux annexes et les problèmes induits par les chantiers soient traités avec un haut niveau de considération par l'ensemble des partenaires,
  - autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus communistes, MM. FLORIAN, GUICHEBAROU, POIGNONEC et PUJOL votent contre.

Le groupe des élus Verts s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,  
pour le Président  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
23 JUILLET 2009

PUBLIÉ LE : 23 JUILLET 2009

M. MICHEL HERITIE